



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 mars 2024

Délibération n°2024016

Date de convocation : 06/03/2024

Membres en exercice : 29
Votants : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 14/03/2024



L'an deux mille vingt-quatre et le douze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Cyril FLOURET, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Benoît VALENZUELA, Adjoint, Marc GELEDAN, Marie SABBATINI, Alain CHAZOT, Sabine BONVIN, Cendrigne PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Paul CHRISTIN, Françoise PEZZOLI, Benjamin VALERIAN, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cédric MAURIN, Marjorie BOUCHON, Conseillers.

Excusés :

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN
Jérôme DEMOTIER pouvoir à Nicolas PAGET
Lysiane VOISIN pouvoir à Cendrigne PRIANO-LAFONT
Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN
Caroline FAYOL pouvoir à Benoît VALENZUELA

Absents :

Catherine ZDYB
Anca-Loredana FINE

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

FINANCES / SUBVENTIONS / DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2024 – ÉCOLE VAL-SEILLE : TRAVAUX DE DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DE L'ESCALIER EXTÉRIEUR

Par courrier daté du 22 novembre 2023, Madame la Préfète de Vaucluse informe la Commune de Courthézon des projets susceptibles de bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2024.

Des subventions peuvent notamment être attribuées aux collectivités éligibles pour financer les grandes priorités thématiques d'investissement notamment la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires.

Le bâtiment de l'école Val-Seille présente des désordres sur une partie bâtie postérieurement après la construction du bâtiment principal. Plus précisément, il s'agit d'une extension attenante ainsi qu'une surélévation d'un niveau supplémentaire de la partie existante.

Ceci a été identifié par une étude en 2010, et un suivi avait alors été mis en place. En septembre 2021 des études complémentaires sur la structure a permis de visualiser la dilatation entre le bloc escalier et le bâtiment principal.

Elle a permis de distinguer que c'est le noyau centre de l'escalier qui porte les volées et les paliers en porte à faux, une étude géotechnique a appuyé ces thèses, en faisant apparaître cette fois-ci un péril sur cet escalier de secours, comprenant une partie utilisée pour une classe maternelle et du rangement.

La commune de Courthézon souhaite procéder à des travaux de démolition et de reconstruction de la cage d'escalier de l'école Val-Seille.

Le plan de subvention a été établi suite à l'étude de l'architecte et au chiffrage des travaux à effectuer pour la reprise de l'escalier de secours, ainsi que la réimplantation de la classe maternelle précédemment présente sur cette aile.

Le dossier présenté pour la DETR 2023 a été accepté pour un montant 250 040 €.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter la DSIL 2024 sur cette opération sur la base du plan de financement suivant :

DÉPENSES			RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Taux (%)	Ressources	Montant (HT)	Taux (%)
MAITRISE D'ŒUVRE	60.000,00 €	6.10 %	DETR 2023	250.040,00 €	25.44 %
AMO	5.150,00 €	0.52 %	DSIL 2024	437.931,22 €	44.56 %
			S/total aides publiques Etat (HT)	687.971,22 €	70 %
ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES	40.640,00 €	4.14 %			
TRAVAUX	877.000,00 €	89.24%	S/total autres aides publiques (HT)	0 €	0%
			Autofinancement	294.818,78 €	30 %
			S/total autofinancement (HT)	294.818,78 €	30 %
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (€ HT)	982.790,00€	100%	TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)	982.790,00 €	100%

Vu l'appel à projet commun DETR/DSIL/DSID exercice 2024,

Considérant l'appel à projet commun DETR/DSIL/DSID sur l'exercice 2024,

Considérant la nécessité de procéder aux travaux susmentionnés,

Considérant l'arrêté portant notification de la DETR 2023 en date du 19 juin 2023,

Considérant l'avant-projet définitif du 31/10/2023 réalisé par la maîtrise d'œuvre Rolland SARLIN Architecte,

Le Conseil Municipal ayant ouï l'exposé de la Conseillère Municipale déléguée aux affaires scolaires, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **POURSUIT** sa volonté de procéder à l'opération de démolition et de reconstruction de la cage d'escalier extérieure de l'école Val-Seille,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,

- **SOLLICITE** l'octroi de la DSIL exercice 2024 à hauteur de 44.56% représentant un montant de 437 931,22 € HT,
- **CERTIFIE** que ces travaux n'ont fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- **DIT** que l'ensemble de pièces complémentaires seront communiqués dans les meilleurs délais,
- **Dit** que les crédits de paiement seront inscrits au budget 2024 de la commune,
- **AUTORISE** le Maire à poursuivre toute démarche et signer toute pièce administrative relative à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



Le Maire
Nicolas PAGET